

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019**

**Affiché et consultable sur le site internet**

**(Extraits du PV – Les délibérations sont consultables sur demande en mairie)**

L'an deux-mille dix-neuf, le neuf du mois de décembre, le conseil municipal de la commune des Epesses dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre décembre, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur LAUNAY Jean-Louis, Maire de la commune des Epesses.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 21

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

NOMBRE DE VOTANTS : 23

DATE DE CONVOCATION : 4 décembre 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

LAUNAY Jean-Louis, ALBERT Philippe, VOLONTÉ Sandra, BARANGER Jérôme, POINGT-GASKA Hélène, FONTENEAU Nicolas, BILLAUD Marie-Thérèse, BOURASSEAU Blaise, BONHOMME Éric, JADAUD Benoît, BRIDONNEAU Marie-Josèphe, SAMSON Laurence, BIRON Nathalie, TUZELET Géraldine, BORDELAIS Axel, JARNY Emmanuel, BOUSSEAU Laëtitia, JEANOT Lyonel, BERTRAND Lise, BOSSARD Joëlle, GODET Jean-Luc.

**ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

ROY François ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à Nicolas FONTENEAU.

PELTIER Stéphanie ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à Lise BERTRAND.

La séance est ouverte à 20H30.

Madame BRIDONNEAU Marie-Josèphe est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

A l'unanimité des membres présents le procès-verbal est adopté.

**DELIBERATIONS**

**I – SyDEV : travaux neuf d'éclairage : avenant n°1 à la convention n°2018.ecl.0630. Travaux d'éclairage liés à l'effacement de la ligne HTA Bords de Sèvre – Le Domaine, délibération n°D-2019-126**

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DÉCIDE

- ✓ **D'accepter** l'avenant n° 1 à la convention n° 2018.ECL.0630 passée avec le SyDEV, pour l'ajout d'un point lumineux,
- ✓ **D'accepter** le montant de la participation communale pour un montant supplémentaire de 1 018,00 €, soit un montant total de participation s'élevant à 7 886,00 €,
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **II – Approbation du plan de financement pour le City Park, délibération n°D-2019-127**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 2 CONTRE,

DÉCIDE

- ✓ **D'approuver** le montant de l'opération à hauteur de 91 992 €HT, soit 110 390,40 € TTC,
- ✓ **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	91 992,00 €	Subvention État	27 597,60 €
		Subvention Région	27 597,60 €
		Autofinancement	36 796,80 €
TOTAL GÉNÉRAL	91 992,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	91 992,00 €

- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter toute subvention auprès des services de l'État pour les montants maximums prévus par les textes,
- ✓ **D'autoriser** Monsieur Le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter d'autres financements auprès d'autres organismes sur cette opération si ce projet est éligible,
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes décisions relatives à ce dossier et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

## **III – Garantie d'emprunt travaux OGEC – modification des conditions, délibération n°D-2019-128**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant, en date du 22 novembre 2019, au contrat de prêt professionnel, passé entre le Crédit Mutuel et l'OGEC Saint Joseph – Sainte Marie, garanti par la commune des Epesses, pour un montant initial de 160 000,00 €.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.**

**Le Maire,  
Jean-Louis LAUNAY**